

Commune de **Dison**

Réf. 2019/08

**URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme L. Wyzen-Fransolet demeurant à 4800 Verviers, rue Saint-Bernard 37B.

Le terrain concerné est situé à 4820 Dison, hameau de Husquet n°83 et cadastré division 1 section B n°164 D 4.

Le projet consiste en la construction d'une maison d'habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation (parement en briques nuancées de ton gris-noir, la pose accessoire d'un bardage de teinte noire, construction d'un car-port à toiture plate en lieu et place d'un garage implanté dans la zone capable de construction du volume principal et repris à moins de 1.90 mètre de la limite de propriété, modification du relief du sol à moins de 2.00 mètres des limites latérales et implantation d'une terrasse à moins de 3.00 mètres de la limite latérale).

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09/04/2019 au 23/04/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be